

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Air Liquide Tunisie a décidé, lors de sa réunion du **26 Juin 2020**, d'augmenter le capital social d'un montant de **889.925 dinars** pour le porter de 40.047.675 dinars à **40.937.600 dinars**, et ce par incorporation de réserves et l'émission de **35.597 actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 1.601.907 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'**une (1) action nouvelle** pour **quarante-cinq actions (45)** anciennes.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 42 droits d'attribution rompus.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2020**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **20 Novembre 2020**.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance en dividendes des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2020**.

Cotation en bourse

- ❖ Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **20 Novembre 2020**.
- ❖ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 Novembre 2020** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.
- ❖ Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 Novembre 2020**.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **20 Novembre 2020**.